

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 Février 2019

Membres en exercice : 27
Titulaires présents : 17
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 21

DCC N° 02/2019

--- L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit Février à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, président.

Date de la convocation : 20 Février 2019

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI, Joëlle BLANCHARD, Jean-Claude CHABAUD, Brice CHADEBEC, Chantal CHAIX, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, François HUGON, Olivier LENOIR, Serge LERDA, Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE, Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Alain RAVEL, Pierre-Yves VADOT.

Absent(s) excusé(s) : Mmes & MM. Thierry BELLEMAIN, Alain COSTE, Robert ESCARTEFIGUE, Patrick HEYRIES, Isabelle MORINEAUD (pouvoir à M. AVINENS), Sabine PTASZYNSKI, Farid RAHMOUN, Christian TRABUC (pouvoir à Mme CHAIX), Michel WATT.

Secrétaire de séance : Chantal CHAIX

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ACCES A LA DECHETTERIE DE SEDERON

--- Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs années, les administrés des communes des OMERGUES, de CUREL et de MONTFROC (communes membres de l'ancienne Communauté de communes de la vallée du Jabron) ont accès à la déchetterie de SEDERON.

--- Monsieur le Président indique que par délibération n°12/2015 du 11 juin 2015, la Communauté de Communes de la Vallée du Jabron (CCVJ) a renouvelé la convention avec la Communauté de Communes des Hautes-Baronnies (CCHB) pour l'utilisation de cette déchetterie. Cette convention, signée le 01 juillet 2015, avait une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du 1er juillet 2015 (soit jusqu'au 1er juillet 2018). Une participation de 15 € par habitant était alors demandée.

--- Monsieur le Président indique aussi qu'une nouvelle convention a été signée le 21 décembre 2016, par l'ex-CCVJ, pour une durée d'un an renouvelable deux fois à compter du 1er janvier 2017 (soit jusqu'au 1er janvier 2020). Cependant, aucune délibération n'avait été prise à l'époque.

--- Afin d'éclaircir la situation, de s'assurer que le conventionnement est toujours possible, et d'établir une convention au nom des nouvelles entités (CCJLVD et CCBDP) suites aux différentes fusions des EPCI, Monsieur le Président a envoyé un courrier le 30 mai dernier à la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) pour que les habitants du Haut de la Vallée du Jabron, (Les OMERGUES, MONTFROC et CUREL) puissent bénéficier de l'usage de la déchetterie de SEDERON. En effet, cette dernière est beaucoup moins éloignée que celle de CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN dont dépend le reste du territoire.

--- Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que la CCBDP a, par DCC 195-2018 du 18 décembre 2018, approuvé une nouvelle convention selon les mêmes conditions (15 € par habitant), soit une participation annuelle de la CCJLVD d'un montant de 4 020 € à verser à la CCHB. Il précise que la CCBDP a décidé de faire courir la nouvelle convention rétroactivement à compter du 01 août 2018, pour un an renouvelable deux fois.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la nouvelle convention
- **AUTORISE** le Président à signer ce document et toutes les pièces relatives à cette affaire.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

P. AVINENS

